

Monsieur le Directeur Académique,

Depuis le printemps 2017, les orientations menées au pas de charge par le gouvernement sont pour la plupart idéologiques. Elles ignorent le plus souvent l'expertise et l'engagement des professionnels et, pour une très grande partie d'entre-elles, ne répondent pas aux besoins de la Nation voire les desservent : modifications incessantes et formatage des programmes de l'école comme du lycée, évaluations standardisées des élèves en CP, CE1, 6e et 2de, suppressions d'emplois, heures supplémentaires imposées, reprise en main de la formation initiale universitaire, approche technocratique de l'organisation scolaire avec la création verticale d'établissements publics des savoirs fondamentaux et suppression du contrôle des représentants des personnels sur les opérations de mobilité et de promotion, recours accru aux contrats, cadeau à l'enseignement privé par le financement de ses écoles maternelles...

Le SE-Unsa met tout en œuvre pour alerter élus, parents et opinion publique sur les aspects nocifs du projet de loi, et la combattre. Le mythe de l'école de l'égalité des chances, asséné comme une vérité intangible, a certes la vie dure mais il a aujourd'hui un sérieux coup de plomb dans l'aile. Les citoyens, les parents d'élèves doutent majoritairement de sa capacité à faire réussir le plus grand nombre. Au SE-Unsa, nous n'avons jamais pensé que pour régler les maux de l'école tout se résumait à une simple affaire de moyens, mais nous savons aussi qu'à force de toujours faire avec moins, on finit par faire moins bien.

Pour toutes ces raisons, le SE-Unsa appelle les personnels de l'Éducation nationale à se rassembler samedi 30 mars, et à manifester dans tous les départements pour : exiger une politique éducative qui s'inscrive dans le long terme et se construise avec eux en reconnaissant leur engagement pour le Service Public laïque d'éducation.

Par ailleurs, le SE-Unsa a eu connaissance d'un courrier du ministère en date du 8 mars qui enjoint recteurs et Dasen à respecter les procédures disciplinaires à l'encontre des enseignants de CP, CE1 et 6e qui auraient refusé de faire passer les évaluations ou qui n'auraient pas transmis les

résultats, au motif qu'ils auraient ainsi commis une faute professionnelle. L'argumentation juridique du ministère est plutôt faible. Cette démarche autoritaire ne permettra d'obtenir des enseignants qu'une soumission de façade. Si le ministère est réellement convaincu de l'intérêt pédagogique des évaluations (ce qui est mis en avant dans la présentation par la DEPP et la DGESCO), il devrait être capable d'en convaincre les enseignants. Ce serait beaucoup plus efficace qu'une sanction. Nous en sommes donc là, menace et répression. Un beau pied de nez à "l'Ecole de la Confiance".

En parallèle, le projet de loi sur la transformation de la Fonction publique a été présenté le 13 février aux organisations syndicales. Avec l'Unsa Fonction publique, le SE-Unsa dénonce le calendrier trop serré et la fragilisation du Service public par un affaiblissement du statut de fonctionnaire. Le gouvernement veut aller vite, sans attendre la fin du Grand débat. La concertation autour des quatre chantiers (instances, contrats, rémunération, mobilité) n'a pas été menée jusqu'à son terme avec les organisations syndicales. Alors que de nombreux autres dossiers sont en cours, notamment celui des retraites, il est plus que jamais nécessaire de considérer l'ensemble des conséquences et des interactions entre les mesures envisagées. S'agissant du contenu, la restructuration des instances représentatives du personnel avec une limitation de ses prérogatives tronque largement les possibilités de défense des agents. Sur la mobilité, des dispositions visant à fluidifier celle-ci pourraient paraître alléchantes, mais les écueils autour des restructurations de services sont inévitables. Quant au recours aux contrats qui se généralisera, son élargissement aux missions permanentes est synonyme de précarisation et attaque à la fois le principe d'égalité de traitement des usagers et le principe d'indépendance du fonctionnaire. A ce propos, serait-il judicieux que le nouveau poste vacant de préfet de police de la Région Nouvelle Aquitaine soit pourvu par contrat ?

La loi pour une école de la confiance en cours d'adoption, une réforme des retraites qui se dessine et enfin ce projet de réforme ne présagent rien de rassurant pour les services publics et le statut de fonctionnaire.

A l'ordre du jour de cette CAPD, nous examinerons le principe et le calendrier des Ineats Exeats. Au niveau national, le taux de satisfaction des demandes de mobilité interdépartementale est de 23.47% en deçà de ceux de 2018. On reste toujours très loin des 30 %, qui n'ont plus été dépassés depuis 2010. De trop nombreux collègues se trouvent dans des situations urgentes et sont contraints de choisir entre leur métier ou leur famille : le Se-Unsa souhaite la tenue d'un groupe de

travail ministériel destiné à étudier les cas les plus problématiques. Pour le SE-Unsa, les calibrages doivent permettre de mieux équilibrer recrutement et mobilité géographique. Pour notre département, nous sommes toujours à la traine : 61 sortants pour 212 demandes. Pour les non-satisfaits, ce sont à présent les demandes d'exeat-ineat qui s'ouvrent à eux. Notre section départementale continue d'être à côté des collègues pour ces démarches. Pour 128 entrants il y a 61 sortants, soit un solde sec de 67 enseignants supplémentaires. Actuellement, nous avons au moins 53 contractuels en activité. Ce solde couvrira donc à peine le manque d'enseignants, or nous avons une dotation de 110 postes supplémentaires. Nous espérons que le recrutement par CRPE sera suffisant pour permettre la mobilité des enseignants en demande d'exeat.

Les élu.e.s du SE-Unsa

Vincent Bourguignon

Céline Gravellier

Claire Papeghin

Cédrine Sancier